



# HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 14 mars 2022

Mme VALDENNAIRE Sylviane, Maire.

Ms VERBAERE Ludovic, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, adjoints.

Mmes Ms GALMICHE Daniel, HELLE Evelyne, LAMBERT Myriam, MORITZ

Marie-Hélène, PEREAUX Laurence, conseillers municipaux.

Absent : M. CLAUDEL Hubert qui a donné pouvoir à M. VERBAERE Ludovic

Absent : M. DAVAL Jean-Luc.

M. Ludovic VERBAERE a été nommé secrétaire de séance.

### **Assistance maîtrise d'ouvrage et architecte - Bar restaurant épicerie logement/gîte : pas besoin de délibération**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer la consultation pour une assistance de maîtrise d'œuvre et architecte pour les travaux du bar restaurant épicerie logement/gîte.

### **Demande de subvention travaux du bar restaurant épicerie logement/gîte :**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à étudier les financements concernant les travaux du bar restaurant épicerie logement/gîte en vue d'une prochaine délibération.

### **Délibération 4-2022/03/007 : ONF : Programme de travaux forêt en indivision :**

Le conseil municipal accepte le programme de travaux de la forêt en indivision avec Servance Miellin et autorise Madame le Maire à signer le devis (partie d'indivision à la Commune de Haut du Them - Château Lambert soit les 4/15ème) pour un montant total de 676.48 € HT soit 744.12 € TTC.

### **Délibération 4-2022/03/008: Subvention au Judo des Mille Etangs :**

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 50 €.

### **Délibération 4-2022/03/009: Subvention à l'ASMSB foot :**

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 50 €

### **Délibération 4-2022/03/010 : Convention avec le CDG 70 et CDG 54 pour la mission de RGPD :**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention allant jusqu'au 31 décembre 2024.

### **Délibération 4-2022/03/011: Projet "Petit coin de biodiversité à partager" avec le Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges :**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention qui formalise le soutien technique et financier et la mise en œuvre dans le respect du cadre à l'appel à projets pédagogiques.

### **Questions diverses :**

Cérémonie du 19 mars

Vu pour être affiché le 21 mars 2022 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them, Château Lambert, le 21 mars 2022



Le Maire  
Le Maire

Sylviane VALDENNAIRE

*Valdennaire*